



HOME DES FLANDRES

60 CHAUSSEE ALBERT EINSTEIN
59 200 TOURCOING

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS AU 31/12/2025



HOME DES FLANDRES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS – EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Home des Flandres relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe des comptes annuels.

3. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Visa pour
authentification
SAS Harmonium



4. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne :

- La correcte comptabilisation des produits de tarification et des subventions ;
- La correcte application du traitement des charges de personnel.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Visa pour
authentification
SAS Harmonium



7. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisée par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation ;

Visa pour
authentification
SAS Harmonium



S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Croix, le 24 septembre 2026
SAS HARMONIUM
Commissaire Aux Comptes

Signé par Simon Vanzeveren
Le 28 sept. 2026



doc_97ml
tx_kJP155w0vBO3

Simon VANZEVEREN

Visa pour
authentification
SAS Harmonium



ACTIF	Arrêté au 31/12/2025			31/12/2024
	Brut	Amort/Prov	Net	Net
<u>Actif Immobilisé</u>				
Immobilisations Incorporelles	45 842	-20 323	25 520	28 473
Evaluation externe	35 610	-11 501	24 109	24 615
Logiciels	10 232	-8 822	1 410	3 858
Immobilisations Corporelles	9 546 211	-4 204 559	5 341 652	5 173 399
Terrains	43 700	0,00	43 700	43 700
Constructions	6 294 832	-2 927 655	3 367 178	2 925 991
Matériels de transports	332 807	-240 790	92 017	108 162
Matériels de Bureau	343 265	-284 272	58 993	68 124
Matériels Educatifs	61 663	-46 414	15 249	10 800
Matériels Hébergement	624 213	-524 857	99 356	66 639
Matériel de Cuisine	213 458	-180 573	32 885	35 088
Immobilisations en cours	1 616 288	0	1 616 288	1 858 128
Avances et Acomptes	15 986	0	15 986	56 766
Immobilisations financières	134 135	0	134 135	115 684
Dépôts et cautionnements	16 580	0	16 580	17 486
Prêts	117 555	0	117 555	98 198
TOTAL (I)	9 726 189	-4 224 882	5 501 306	5 317 557
<u>Actif circulant</u>				
Avances et acomptes versés sur commandes	1 800	0	1 800	12 830
Créances	473 479	0	473 479	611 227
Départements	0	0	0	339 538
Usagers, clients et comptes rattachés	27 408	0	27 408	9 458
Etat - subventions à recevoir	392 003	0	392 003	243 788
Etat Taxe sur les salaires	0	0	0	0
Dépôt et cautionnement	0	0	0	0
Autres	54 068,59	0	54 069	18 443
Dépenses à classer ou à régulariser	0	0	0	0
Provisions pour dépréciation des comptes débiteurs	0	0	0	0
Charges constatées d'avance	34 853	0	34 853	36 299
Autres valeurs mobilières et créances assimilées	709 860	0	709 860	1 350 596
Disponibilités	1 283 596	0	1 283 596	693 936
TOTAL (II)	2 503 588	0	2 503 588	2 704 888
TOTAL ACTIF (I) + (II)	12 229 777	-4 224 882	8 004 895	8 022 444

PASSIF	Arrêté au 31/12/2025	Arrêté au 31/12/2024
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise	1 100 684	1 007 867
Fonds propres statutaires	770 684	677 867
Fonds propres complémentaires	330 000	330 000
Apport sans droit de reprise	0	0
Legs et donations	0	0
Fonds propres avec droit de reprise	0	0
Réserves statutaires ou complémentaires	1 804 646	1 804 646
Excédent affectée à l'investissement	1 079 249	1 079 249
Réserve de compensation des déficits	521 150	521 150
Excédents affectés à la couverture du Besoin en Fonds de roulement (Réserve de trésorerie)	128 646	128 646
Autres réserves	75 600	75 600
Report à nouveau	194 398	224 057
Report à nouveau des activités médico-sociales hors gestion contrôlée	368 290	368 290
Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales	-194 681	-194 681
Report à nouveau antérieur	36 653	36 653
Report à nouveau - Année 2022	0	-13 602
Report à nouveau - Année 2023	175 496	175 496
Report à nouveau - Année 2024	-134 942	
Report à nouveau constitué des charges et produits des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée dont la prise en compte est différée	-56 417	-148 099
Résultat net de l'exercice	268 351	63 159
TOTAL DES FONDS PROPRES (SITUATION NETTE)	3 368 079	3 099 728
Subventions d'investissements	1 940 259	1 977 479
Provisions réglementées	77 330	77 330
Autres fonds associatifs		
Eléments en instance d'affectation		
Report à nouveau (solde créditeur ou débiteur)		
Report à nouveau		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL DES AUTRES FONDS PROPRES	2 017 589	2 054 809
TOTAL FONDS PROPRES	5 385 668	5 154 537
Fonds dédiés		
Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	149 316	19 962
Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	5 507	7 847
TOTAL DES FONDS REPORTES ET DEDIES	154 823	27 808
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	17 406	10 768
Provisions pour litiges	43 894	43 894
Provisions pour fond de retraite	323 898	343 530
Provision pour actions à engager	31 786	31 786
TOTAL DES PROVISIONS	416 984	429 978
Dettes		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	984 586	1 040 883
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	306 549	334 096
Dettes sociales et fiscales	736 989	1 023 172
Fournisseurs d'immobilisations	0	1 172
Autres dettes	12 492	10 799
Produits constatés d'avance	6 803	0
TOTAL DES DETTES	2 047 420	2 410 122
TOTAL GENERAL PASSIF	8 004 895	8 022 444

Visa pour
authentification
SAS Harmonium



Compte de résultat au 31/12/2025

Intitulé	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Cotisations	90	135
Produits avantages en nature		
Ventes de services et de biens/Production immobilisée		
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	45	90
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	9 188 564	8 882 501
Versements des fondateurs consommations de la dotation consommables	0	0
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 910	5 555
Mécénats		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Reprises/prov. & amort, transf. de charges	39 902	10 151
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	8 000	
Utilisations des fonds dédiés	22 301	30 609
Autres produits	562 633	520 076
Produit d'exploitation Total I	9 824 446	9 449 117
Autres achats et charges externes	2 434 506	2 295 682
Aides financières	0	0
Impôts, taxes et versements assimilés	581 917	600 166
Salaires et traitements	4 104 137	4 160 481
Cotisations sociales	1 440 809	1 561 391
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	341 722	339 455
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	1 043	
Report en fonds dédiés	149 316	21 301
Autres charges	493 255	461 870
Charges d'exploitation Total II	9 546 705	9 440 345
1-Résultat d'exploitation (I-II)	277 740	8 772
Perte supportée, bénéfice transféré		

Visa pour
authentification
SAS Harmonium



Produits financiers		
Autres intérêts et produits assimilés	15 000	32 292
Produits financiers - Total III	15 000	32 292
Charges financières		
Intérêts et charges assimilés	21 613	24 346
Dotation aux amortissements et aux provisions	0	0
Charges financières - Total IV	21 613	24 346
2-Résultat financier (III-IV)	-6 613	7 946

3-Résultat Courant avant Impôt (I-II+III-IV)	271 128	16 718
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels Total V	0	48 886
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles Total VI	0	-4 313
Résultat exceptionnel (V-VI)	0	53 200

Impôt sur les sociétés	2 776	6 759
-------------------------------	--------------	--------------

Total des produits (I+III+V)	9 839 446	9 530 296
Total des charges (II+IV+VI)	9 571 095	9 467 137

Rep. Ressources non utilisées exercices antérieurs		
---	--	--

Excédent	268 351	63 159
-----------------	----------------	---------------

Reprise Résultat N-2	13 308	-13 602
-----------------------------	---------------	----------------

Résultat de l'exercice	281 660	49 557
-------------------------------	----------------	---------------

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Dons en nature	0,00	0,00
Mise à disposition gratuite de biens	19 804	0,00
Prestations en nature	0	194 935
Bénévolat	37 665	47 039
Total	57 469	241 974
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	19 804	0,00
Prestations en nature	0	194 935
Personnel bénévole	37 665	47 039
Total	57 469	241 974

Présentation de l'Association

Le Home des Flandres est une association Tourquennoise qui intervient sur le versant Nord Est de la Métropole Européenne de Lille (MEL), à Tourcoing, Roubaix, Mouvaux, Bousbecque Vallée de la Lys.

L'association développe une action territorialisée et privilégie les projets d'accompagnement social de proximité, d'accueil dans le cadre de la prévention, de la protection de l'enfance et de la lutte contre les exclusions.

En constante évolution, notre structure associative ajuste ses actions pour répondre aux besoins des personnes en situation de vulnérabilité, tant sur le plan personnel que social.

Notre intervention s'ancre dans une écoute attentive des sollicitations d'aide exprimées par les jeunes et leurs familles.

Les parcours et accompagnements proposés aux personnes en difficulté sont fortement soutenus par les professionnels. Ils encouragent chacun à reprendre confiance, à s'approprier son chemin de vie et à retrouver un pouvoir d'agir, pour gagner en autonomie et mieux s'insérer dans la société.

Ce sont environ 1200 personnes (582 enfants et 668 adultes accompagnés (dont 437 familles)) qui sont accompagnées chaque année par les équipes des différents Services du Home :

-  Cinq Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS) accueillant chacune 16 à 20 enfants et jeunes à Tourcoing (Poutrains, Flocon, Brun Pain), à Mouvaux (Carnot) et à Bousbecque (La Vallée).
-  Un Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) accueillant des jeunes majeurs (15 places) et des familles (35 places) en hébergement diffus, avec un accueil d'urgence (12 places) et un accompagnement à l'accès et au maintien dans le logement à Roubaix.
-  Un service d'Accompagnement Parental (SAP) « RELIANCE » à Tourcoing, agréé pour 30 familles de Roubaix Tourcoing et Vallée de la Lys, service sans hébergement d'aide et de soutien à la parentalité avec 20 mesures de mesures d'Interventions de Prévention Précoce
-  Deux Petites Crèches « Câlin Malin » et « Les Diablotins » (3 mois - 3 ans) situés à Roubaix totalisant (44 places dont 12 places d'accueil de jour en mesures de protection de l'enfance).
-  Un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH accueillant des enfants de 3 à 5 ans) situé à Roubaix (40 places).

Visa pour
authentification
SAS Harmonium



Faits marquants

Impact positif sur la situation financière :

- Application de l'accord d'entreprise en matière d'annualisation du temps de travail et de de congés payés (- 348,58 K€),
- Recours contentieux sur la base de calcul de la taxe sur les salaires pour le personnel éducatif 2022-2024 : + 31,53 K€,
- Investissements dans la transition énergétique bénéficiant de Certificats d'Economie d'Energie (CEE) : obtention de 2 enveloppes MECS Carnot : 16,47 K€ et MECS Flocon :+ 5, 07K€
- Octroi d'une subvention non pérenne HU FVV (Hébergement d'urgence – Femmes Victimes de Violence) – enveloppe 120,45 K€,
- Dotation du Département pour les renforts éducatifs (enveloppe 95,58K€ - 3 enfants),
- octroi du bonus attractivité dans les Petites crèches (970 € / places – 42,68 K€) et revalorisation de la PSU.

Impact négatif sur la situation financière :

- Prise en charge partielle du département de la valorisation du SEGUR pour tous (adhérent NEXEM - application de la recommandation patronale) et non revalorisation du CPOM moyen constant pour l'année 2025 (Perte : - 39,56 K€ pour les activités du Département et 26,44 K€ pour le Siège),
- dotation limitée du budget des Logements Relais,
- Impact activité (baisse de fréquentation) et donc de la subvention sur les résultats de l'ALSH,
- Impact du CET (Compte Epargne Temps) : 54 salariés – 55,80 K€ avec un risque de non prise en charge pour le Département de 28,53 K€ du fait du déficit.

Quelques précisions pour 2025 :

1) La prise en charge partielle du SEGUR des oubliés par le Département :

- Nous avons appliqué le SEGUR des oubliés conformément à la recommandation de notre syndicat employeur (NEXEM). Lors de la négociation avec le Département en juin 2025, il nous a été précisé que celui-ci n'avait pas obtenu les enveloppes de l'Etat pour prendre en charge ce surcoût. Cela représente un surcoût de 136,55 K€ pour le CPOM Département, 26,44 K€ pour le siège. Pour l'année 2024, cette enveloppe est définitivement perdue et nous n'avons perçu pour l'année 2025 qu'environ 71% de l'enveloppe soit 96,99 K€.

Il est également important de préciser que le CPOM a été signé à moyen constant c'est-à-dire sans revalorisation de nos dotations : depuis 2016 pour les MECS Flocon, Poutrains et Bousbecque, 2021 pour les MECS Carnot et Brun Pain et depuis 2020 pour les Mesures de suite.

L'inflation cumulée a considérablement impacté l'ensemble de nos charges courantes (Groupe I Département : dépassement +112,48 K€ par rapport au budget).

L'Etat a pris en charge en totalité la revalorisation de l'indemnité SEGUR des oubliés contrairement au Département engendrant un surcoût sur la dotation Département de 136,55 K€ (+ 26,44 K€ pour le Siège).

2) La révision de notre Accord d'Entreprise :

Comme nous l'avion annoncé l'an dernier, la révision de notre accord d'entreprise applicable à compter de 2024, a eu un impact financier positif sur notre situation financière car la quasi-totalité des salariés ont dû solder leurs congés 2024 et 2025 sur l'année 2025 ce qui représente une variation négative de 348,58 K€.

L'accord d'entreprise prévoit également la possibilité à chaque salarié de déposer jusqu'à 6 jours de congés sur son

Compte Epargne Temps par an, ce qui a concerné 54 salariés pour une dépense de 55,80 K€.

3) La poursuite des travaux au sein de nos Maisons d'enfants :

L'aménagement, l'adaptation des espaces aux personnes accompagnées et accueillies, l'isolation thermique et la mise aux normes de sécurité des bâtiments sont une priorité pour l'association.

Les travaux de la MECS Brun Pain ont débuté début 2023 (finalisés en 2025) et à Carnot en juin 2023 et seront finalisés en 2026.

Des travaux de menuiseries ont été réalisés à la MECS de Flocon et se poursuivront en 2026.

Dans un contexte économique et financier complexe au regard de l'explosion des prix des fluides (gaz, fioul et électricité), du carburant ainsi que de l'alimentation non pris en compte, nous nous interrogeons sur l'impact financier de nos dotations futures.

4) L'obtention d'une subvention non pérenne HU-FVV :

Suite à un appel à projet de l'Etat, nous avons obtenu fin novembre 2025 l'accord d'une enveloppe non pérenne de 120,45 K€ pour l'ouverture de 10 places en HU-FVV (femmes seules, femmes avec enfants).

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre (hormis application du règlement ANC n°2022-06, voir paragraphe ci-dessous) ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable : Impact de l'application ANC 2022-06 et 2023

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2022-06 de l'Autorité des Normes Comptables, homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et publié au Journal officiel du 30 décembre 2023, applicable à compter des exercices ouverts au 01/01/2025, ainsi que du règlement ANC n°2023-03 entraînant modification de l'ANC n°2018-06, relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif. La première application du règlement de l'ANC n°2022-06 constitue un changement de méthode comptable.

Les principaux impacts du changement de réglementation sont les suivants :

Suppression des transferts de charges (poste 79) ;

Nouvelle définition du résultat exceptionnel, désormais limité aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel ;

Réforme du contenu des annexes.

Aucun autre changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

- Immobilisations :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Type	Mode d'amortissement	Durée :
Logiciels	Linéaire	2 à 5 ans
Matériel médical	Linéaire	2 à 10 ans
Constructions	Linéaire	20 à 50 ans
Installations générales et agencements	Linéaire	5 à 50 ans
Matériel de transports	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel informatique et de bureau	Linéaire	2 à 5 ans
Mobilier, Matériel d'hébergements, de cuisine	Linéaire	2 à 15 ans
Titres de participation	Non amortissable	

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

▪ Créances et dettes :

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

▪ Disponibilités :

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, incluant le prix d'achat et les frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

▪ Cotisations :

Les cotisations ont été comptabilisées selon la méthode des encaissements ou en tenant comptes des appels de cotisations envoyés.

Evénements postérieurs à la clôture

NEANT

Informations relatives au bilan

1. Actif

1.1 Tableau des immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Rubrique	Valeur brute à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Régularisations	Valeur brute à la clôture
Immobilisations incorporelles	39 758 €	6 084 €			45 842 €
Terrain	43 700 €				43 700 €
Immeuble	3 917 477 €	547 631 €			4 465 108 €
Agencements	1 758 043 €	107 400 €	37 226 €	1 507 €	1 829 724 €
Mat. et mobilier internat - Siège	1 168 162 €	79 659 €	18 073 €		1 229 749 €
Mat. et mobilier CHRS - ARADUL	172 051 €	1 781 €	37 447 €	-1 507 €	134 877 €
Mat. et mobilier Petites Crèches-Alsh-AJ	43 865 €	1 367 €	1 577 €		43 655 €
Mat. et mobilier Reliance - IPP	137 153 €	25 888 €	2 557 €		160 483 €
Mat. et mobilier Logement relais	6 641 €	- €	- €		6 641 €
Immobilisations corporelles en cours	1 858 128 €	316 679 €	568 322 €	9 802 €	1 616 288 €
Avances et acomptes versés sur commandes	56 766 €	74 757 €	112 677 €	-2 861 €	15 986 €
Autres Immobilisations financières	115 684 €	24 676 €	5 708 €	-517 €	134 135 €
TOTAL	9 317 429 €	1 185 923 €	783 587 €	6 424 €	9 726 189 €

1.2 Tableau des amortissements

Les amortissements sont calculés de façon linéaire au prorata temporis de leur acquisition. Rubrique	Valeur brute à l'ouverture	Augmentations	Diminutions	Régularisations	Valeur brute à la clôture
Immobilisations Incorporelles	11 285 €	9 038 €	- €	- €	20 323 €
Immeuble	1 610 015 €	122 752 €			1 732 767 €
Agencements	1 139 515 €	84 150 €	30 284 €	1 507 €	1 194 888 €
Mat. et mobilier Internat - Siège	988 148 €	68 811 €	18 073 €		1 038 886 €
Mat. et mobilier CHRS-ARADUL	111 973 €	13 406 €	37 313 €	-1 507 €	86 558 €
Mat. et mobilier Petites Crèches -Alsh-AJ	19 537 €	5 671 €	1 577 €		23 631 €
Mat. et mobilier Reliance - IPP	112 761 €	10 986 €	2 557 €		121 189 €
Mat. et mobilier Logement Relais	6 641 €				6 641 €
TOTAL	3 999 872 €	314 814 €	89 804 €	- €	4 224 882 €

1.3 Produits à recevoir

Subvention à recevoir

▪ Ville de Roubaix – Contrat Enfance Jeunesse (Solde 2025)	42.599,76 €
▪ CAF prestations de services	100.729,76 €
▪ CAF Bonus Attractivité 2024	42.680,00 €
▪ CAF Bonus Attractivité 2025	12.804,00 €
▪ CAF Bonus inclusion handicap	16.312,55 €
▪ CAF CTG	42.170,17 €
▪ CAF Subvention REAAP – Action à la parentalité	4 166,00 €
▪ Solde fondation Adrienne Sommer – Equithérapie Carnot	1.500,00 €
▪ Département Solde subvention investissement Bousbecque	30.800,00 €
▪ CAF – A rembourser PSO Péri-scolaire 2025	- 562,33 €
▪ Département –Renfort éducatifs	95.576,33 €
▪ Plan mercredi Périscolaire CAF - ALSH	1.666,57 €
▪ Remboursement chèques été – Ville de Roubaix	1.560,00 €

TOTAL

392.002,81 €

Visa pour
authentification
SAS Harmonium



1.4 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à la valeur d'achat des titres :

▪ CIC	315.623,39 €
▪ CC	274.512,83 €
▪ Crédit Agricole	119.723,64 €
TOTAL	709.859,86 €

1.5 Charges constatées d'avance

Le montant des charges constatées d'avance s'élève à **34 853,12 €** et correspondent à la quote part 2026 des éléments suivants :

- contrat de maintenance du SSI des MECS Flocon Poutrains Bousbecque pour 2 357,70€ ;
- Adhésion EIG pour 25€ ;
- Sauvegarde externe Informatique Associatif– EURO INFO pour 6 840 € ;
- Contrat de maintenance RICOH siège, MECS Brun Pain et Poutrains, le CHRS et les Diablotins pour 65,31 € ;
- Loyers du 1^{er} trimestre 2026 pour les bureaux du CHRS SELHA pour 5 531,25 € ;
- Loyer location Sèche-Linge GRENKE MECS Carnot pour 188,35 € ;
- Loyer LLD Véhicule de Direction de Carnot, Flocon, Petite Enfance pour 808,08 €
- Commande des tickets repas CHRS SELHA 2026 pour 18 618,40 € ;
- Loyer 01/2026 SERGIC Rue de Lille pour 390,23 € ;
- Ligne portable Reliance IPP Chef de service et équipe éducative (01/2026) pour 28,80 € ;

1.6 État des créances

1.6.1 État des créances plus d'un an :

○ Remboursement Formation	- €
○ Etat subventions à recevoir	42.680,00 €
○ Autres créances	<u>11.479,04 €</u>
- • TOTAL 1	54.159,04 €

1.6.2 État des dettes moins d'un an :

○ Remboursement Formation	27.408,00 €
○ Etat subventions à recevoir	349.322.81 €
○ Autres créances	<u>42.589,55 €</u>
TOTAL 2	419.320,36 €
TOTAL DES CREANCES	473.479,40 €

Visa pour
authentification
SAS Harmonium



2. Passif

2.1 Fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	1 007 867 €	92 817 €			1 100 684 €
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves « dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	1 804 646 €				1 804 646 €
Report à nouveau « dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	224 057 €	- 43 261 €	13 602 €		194 398 €
Excédent ou déficit de l'exercice « dont excédent ou déficit des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée (1) »	63 159 €	-63 159 €	268 351 €		268 351 €
Situation nette	3 099 728 €	-13 602 €	281 953 €		3 368 079 €
Fonds propres consommables					
Subventions D'investissement	1 977 479 €			37 220 €	1 940 259 €
Provisions réglementées	77 330 €				77 330 €
TOTAL	5 154 537 €	- 13 602 €	281 953 €	37 220 €	5 385 668 €

2.2 Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs

Le « Report à nouveau sous contrôle de tiers financeur » est constitué des résultats réalisés sur des projets (résultats d'établissements, de programmes) qui sont pris en considération par les organismes de financement pour déterminer le montant des ressources à attribuer pour les exercices suivants. Il fait l'objet d'une ventilation par exercice.

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice 2025	Exercice 2024
Résultat Comptable	268 351 €	63 159 €
Reprise du résultat antérieur	13 308 €	- 13 602 €
Excédent ou Déficit effectif Global	281 660 €	49 557 €
Dont Résultat effectif sous gestion propre	119 449 €	94 679 €
Dont Résultat effectif sous gestion contrôlée	148 902 €	-31 521 €

2.3 Subventions d'investissements

▪ Département, Etat, CAF :

Libellé	Solde début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde fin d'exercice
Subventions d'investissement	2 225 782 €		1 624 €	2 224 158 €
Reprise subventions d'investissements	- 262 635 €	- 57 863 €	1 624 €	- 318 874 €
Autres subventions - travaux	24 114 €	21 532 €		45 646 €
Reprise Autres subventions d'investissements	- 9 782 €	- 889 €		- 10 671 €
TOTAL	1 977 479 €	- 37 220 €	3 247 €	1 940 259 €

Les subventions d'investissements à la fin de l'exercice se décomposent de la façon suivante :

- Département : 1.855.283,54 €
- CAF : 8.732,99 €
- Etat : 54.851,49 €
- Total Energies : 21.390,73 €
- Total 1.940.258,75 €**

Visa pour
authentification
SAS Harmonium



2.4 Analyse du résultat par établissement

	Charges	Produits	Résultat comptable 2025	Résultat comptable 2024	Reprise résultat 2023	Résultat administratif décembre 2025	Résultat administratif 2024	Ecart Résultats comptables 2024/2025
MECS Carnot - Brun Pain	2 461 391	2 486 506	25 115	-45 317	0	-82 874	-57 230	70 432
MECS Flocon - Poutrains - Bousbecque	3 178 505	3 149 177	-29 329	-84 419	0	-126 507	-133 041	55 090
Mesures de suite	164 760	169 155	4 395	-4 047	0	-1 981	-5 726	8 441
Accueil de Jour	306 357	318 507	12 150	31 743	0	-155	34 773	-19 593
Reliance	900 763	992 937	92 173	29 726	0	42 232	21 107	62 447
Siège social	442 939	465 871	22 932	-3 572	-6 749	604	-25 906	26 504
CHRS SELHA	1 025 597	1 047 064	21 467	44 364	20 057	2 534	29 217	-22 897
Total gestion contrôlée	8 480 313	8 629 216	148 902	-31 521	13 308	-166 148	-136 804	180 423
Câlin Malin	335 619	413 295	77 675	57 383	0	77 675	57 383	20 292
Les Diablotins	280 888	340 220	59 332	50 341	0	59 332	50 341	8 991
Alsh	82 743	69 779	-12 964	-20 846	0	-12 964	-20 846	7 883
Fond Publics et Territoires ALSH			0	-2 474	0	0	-2 474	2 474
Fond Publics et Territoires ASG			0	31	0	0	31	-31
Espace écoute	152	2 170	2 018	108	0	2 018	108	1 910
Logement Relais	101 062	72 239	-28 823	-16 771	0	-28 823	-16 771	-12 052
Travailleur Pair	101		-101	1 862	0	-101	1 862	-1 963
CEJ R	-42		42	-2 095	0	42	-2 095	2 137
HU - FVV	120 450	120 450	0	0	0	0		0
Fonds solidarité logement Classique	48 647	48 859	213	236	0	213	236	-24
Fonds solidarité logement ARADUL	87 775	87 775	0	0	0	0	0	0
Gestion libre	2 222	24 134	21 912	26 845	0	21 912	26 845	-4 934
Vie Vas	31 165	31 309	144	60	0	144	60	85
Gestion non réglementée	1 090 781	1 210 230	119 449	94 679	0	119 449	94 679	24 769
Total	9 571 095	9 839 446	268 351	63 159	13 308	-46 699	-42 125	205 193

2.5 Fonds dédiés

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépenses au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations						- €	
Solidaire cité	161 €		161 €			- €	
Fondations Adrienne et Pierre Sommer	- €	1 320 €				1 320 €	
« Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESMS (1) »							
Etat - Logement des Jeunes	19 801 €	28 309 €	19 801 €			28 309 €	
Subventions DDETS HU-FVV		117 687 €				117 687 €	
Contributions financières d'autres organismes							
Dons Crédit Agricole - Médiation animale		2 000 €				2 000 €	
Ressources liées à la générosité du public	7 847 €	- €	2 339 €	- €		5 507 €	
Don Luxury Fight	3 500 €		1 391 €			2 109 €	
Don Equipements Jeux éducatifs	2 847 €		948 €			1 899 €	
Don Socio-Esthéticienne Poutrains Jules Ferry	1 500 €					1 500 €	
TOTAL	27 808 €	149 316 €	22 301 €	- €	- €	154 823 €	

(1) Ligne supplémentaire prévu à l'article 153-3 du règlement ANC n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des PM de DP à but NL aux exercices ouverts à compter du 1/01/2021 ; exercices pour lesquels l'art 152-1 prévoit : « Dans son compte de résultat, l'entité gestionnaire fait apparaître distinctement la part de l'activité sociale et médico-sociales des postes suivants par une subdivision spécifique : (...) les contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales (...) ».

La dépense liée au don Socio-Esthéticienne a été engagée en fin d'année 2024 et sera soldée en 2026.

2.6 Provisions pour risques et charges

Situations	Provisions début d'exercice	Dotations	Reprises	Provisions Fin d'exercice
Fonds de retraite	343 530 €	13 308 €	32 940 €	323 898 €
Provisions pour Risques	10 768 €	13 600 €	6 962 €	17 406 €
Actions à engager	2 944 €			2 944 €
Déménagement	28 842 €			28 842 €
Pour litiges	43 894 €			43 894 €
TOTAL	429 978 €	26 908 €	39 902 €	416 984 €

2.7 Engagements pris en matière de retraite

Une évaluation de IDR tenant compte des probabilités de survie, de finir sa carrière au Home des Flandres et des dispositions de notre convention collective démontre qu'au 31/12/2025, cette provision totale chargée représente **323 897,87 €**.

Les calculs retenus pour l'évaluation de l'indemnité de départ à la retraite sont basés sur :

- Convention collective : CCNT du 15/03/1966

- Age de départ à la retraite : 64 ans

- Taux d'actualisation : 3,96%

- Taux de rotation : 9,53%

- Taux de charges sociales : 50,89%

- Taux de revalorisation des salaires : 0%

2.8 État des emprunts

Libellé	A + 1 an	A – 1 an	Total
CDC (Construction Poutrains)	97.804,40 €	24.451,10 €	122.255,50 €
Crédit Coopératif (Achat du flocon)	346.126,80 €	20.051,53 €	366.178,33 €
CIC (Extension Carnot)	343.118,63 €	28.114,06 €	371.232,69 €
CIC (Extension Carnot)	115.909,53 €	9.010,32 €	124.919,85 €
TOTAL	902.959,36 €	81.627,01 €	984.586,37 €

2.9 État des dettes

2.9.1 État des dettes plus d'un an :

○ Dettes fournisseurs immobilisation	- €
○ Dettes fournisseurs exploitation	4.421,07 €
○ Dettes fiscales et sociales	192.937,18 €
○ Autres dettes	<u>8.574,00 €</u>
- • TOTAL 1	205.932,25 €

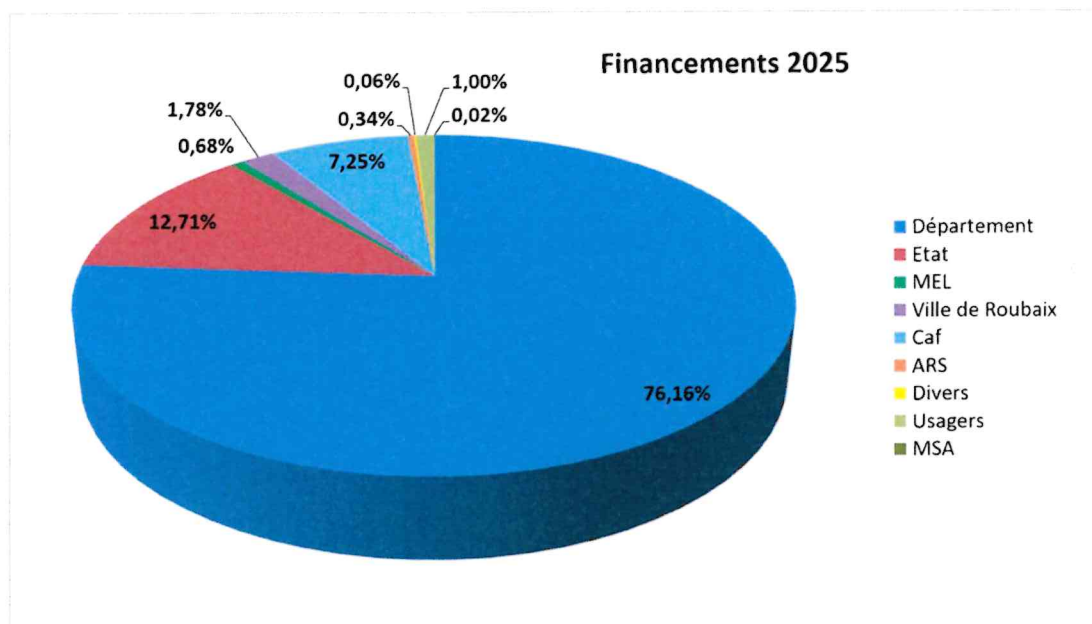
2.9.2 État des dettes moins d'un an :

○ Dettes fournisseurs exploitation	302.127,59 €
○ Dettes fiscales et sociales	476.475,06 €
○ Pour congés payés	66.690,55 €
○ Autres dettes	<u>3.918,20 €</u>
TOTAL 2	849.211,40 €
TOTAL DES DETTES	1.055.143,65 €

L'Association au 31/12/2025 emploie des CDD et à ce titre, une probabilité (si ces contrats ne s'enchainent pas en CDI) de versement de **prime de précarité** qui s'élève à **7.160,41 €**. Ce montant est constaté au bilan.

3. Analyse des produits 2025

3.1 Produits de financement :



Les ressources proviennent principalement des dotations du Département et de l'Etat. Ensuite, viennent les subventions de la Caisse d'allocations familiales, la Ville de Roubaix, la MEL et l'ARS et des participations des usagers aux activités. Cette année, à la suite d'un appel à projet de l'Etat, nous avons reçu une nouvelle subvention non pérenne afin de financer 10 places d'urgences pour femmes victimes de violences.

Sources de financement	2025	2024	Variation en €	Variation en %
Département	7 003 373	6 906 382	96 991	1,40%
Département : Renforts éducatifs*	95 576	113 318	-17 742	-15,66%
MEL	63 840	63 840	0	0,00%
Etat	1 184 338	1 120 533	63 806	5,69%
Ville de Roubaix	165 981	155 705	10 276	6,60%
Caf	632 497	548 752	83 746	15,26%
ARS	31 309	31 900	-591	-1,85%
Subventions diverses	7 391	27 933	-20 542	-73,54%
Total Subventions d'exploitations	9 184 306	8 968 363	215 943	2,41%
Participation des usagers	93 037	76 938	16 099	20,92%
APL	43 253	46 286	-3 034	-6,55%
Total : Autres financements	136 290	123 224	13 066	10,60%
TOTAL	9 320 596	9 091 587	229 009	2,52%

* Les renforts éducatifs financés font l'objet d'une facturation distincte et apparaissent en atténuation des charges du personnel au niveau du compte de Résultat.

Les sources de financement ont augmenté de **229 009 €** liées en grande partie à l'octroi de dotations complémentaires liées à la valorisation du SEGUR des oubliés par le Département et de la subvention non pérenne accordée par l'Etat pour financer les 10 places HU FVV.

L'augmentation de nos principales ressources se décomposent de la manière suivante :

Financeurs	Mesures/Actions	Variation en €	Total
Département	Internat	- €	79 249 €
	Mesures de suite	- €	
	Reliance / IPP	- €	
	Accueil de Jour	- €	
	Autres : Renforts 2025, Ségur des oubliés	79 249 €	
Etat	Crédits CHRS	- 49 875 €	63 806 €
	HU-FVV	120 450 €	
	Logement Relais	- 6 770 €	
Caf	Revalorisation PSU - Bonus inclusion	71 066 €	78 238 €
	APL	- 3 034 €	
	REAAP - Reliance	10 205 €	
Ville de Roubaix			- €
MSA	Petite Enfance	- 5 643 €	5 643 €
ARS	Vie Vas	- 591 €	591 €
Participations Familles/Personnes Accompagnées		16 099 €	16 099 €
Total des dotations			231 158 €

Concernant le Département, l'augmentation du montant des subventions est liée à la valorisation Du SEGUR des oubliés (97 K€). Il a été constaté une diminution de la dotation liée aux renforts éducatifs en 2025 (96 k€ contre 113 K€ en 2024).

Nous avons perçu une dotation de 958 K€ de dotation Etat pour le CHRS en diminution de près de 50 K€ par rapport à 2024.

Pour financer la nouvelle action HU FVV, nous avons perçu en fin d'année 120 K€ supplémentaire. Il est à préciser que cette dotation n'est pas pérenne.

Concernant la Petite Enfance, l'amélioration de l'activité de la Petite crèche Câlin Malin ainsi que la revalorisation des prestations CAF ont permis une augmentation de 81 K€ de subvention par rapport à 2024.

Enfin, on constate une augmentation des participations des usagers et des familles de l'ordre de 16 K€.

3.2 Produits constatés d'avance

Le montant des produits constatés d'avance s'élève à 6 803,08 € correspondant au versement de l'Assurance WTW à la suite du sinistre incendie à la MECS des Poutrains. Les travaux ont été réalisés en 2026.

:

Visa pour
authentification
SAS Harmonium



Autres informations

1. Contributions Volontaires en Natures :

Ci-après une approche de l'ensemble des contributions volontaires y compris celles non comptabilisées au pied du compte de résultat :

Nature de la charge	Montant contributions portées au pied du compte de résultat	Montant autres contributions volontaires	Total
<i>Mise à disposition à titre gratuit</i>			- €
Loyer Compensé Bâtiment Câlin Malin	19 804 €		19 804 €
Dons en nature	- €		- €
Bénévolat - MECS Carnot - Brun Pain-Flocon - Soutien scolaire	37 665 €		37 665 €
Total	57 469 €	- €	57 469 €
Nature du produit	Montant compte de résultat	Montant contribution volontaire	Total
Loyer Compensé Bâtiment Câlin Malin	19 804 €		19 804 €
			- €
Dons en nature	- €		- €
Bénévolat - MECS Carnot - Brun Pain-Flocon - Soutien scolaire	37 665 €		37 665 €
Total	57 469 €	- €	57 469 €

Pour l'année 2025, les contributions volontaires correspondent aux heures de soutien scolaire en Bénévolat aux maisons d'enfants de Carnot, Brun Pain et du Flocon financées par Chemin d'Ecole (près de 1 251 heures).

Ils correspondent également au loyer compensé octroyé par la Ville de Roubaix pour notre activité Petite Enfance à Câlin Malin.

2. Ventilation de l'effectif moyen

Catégories	Salariés non-cadres	Salariés cadres	Total
Direction	0	5	5
Educatif	71	7	78
Services Généraux	41	0	41
Administratif	9	2	11
Spécialistes	0	6	6
TOTAL	121	20	141

3. Information relative à la rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-568 du 23/06/2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations brutes et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à **201 713,20 €** en 2025.

4. Engagements hors bilan.

En 2010, un emprunt de 489 022,00 € a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour financer la construction d'une maison de grands adolescents sur le site de la rue des Poutrains. Il est garanti financièrement par le Département.

Montant dû au 31.12.2025 : **122.255,50 €**

En 2015, un nouvel emprunt a été contracté auprès du Crédit Coopératif pour l'achat du 56 rue du Flocon (nous étions locataire du Pact jusqu'alors) d'un montant de 546.650,00 €. Il est garanti financièrement par le Département.

Montant dû au 31.12.2025 : **366.178,33 €**

En 2022, deux nouveaux emprunts ont été contractés auprès du CIC pour cofinancer les travaux de Carnot, 188 Boulevard Carnot d'un montant respectif de 450.000,00 € et 150.000,00 €. L'un est garanti financièrement par le Département, l'autre par un placement bloqué pour 15 ans.

Montant dû au 31.12.2025 : **371.232,69 €**

Montant dû au 31.12.2025 : **124.919,85 €**

5. Honoraires des Commissaires aux comptes

Désignation des honoraires	Montant 2025	Montant 2024	Variation 2025-2024	En %
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	15 363,54 €	14 971,04 €	+ 392,50 €	2,62%
Honoraires totaux	15 363,54 €	14 971,04 €	+ 392,50 €	2,62%